

VIVRE AVEC LE CANCER!

PÉTITION

À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

- **Saviez-vous** qu'en cas de cancer ou de toute autre maladie grave, vous n'aurez droit qu'à 15 semaines de prestations de maladie versées par l'assurance-emploi ?
- **Saviez-vous** que vous devrez toutefois avoir travaillé 600 heures au préalable, au cours des 52 dernières semaines, pour les obtenir ?
- **Saviez-vous** que ces prestations sont imposables et qu'elles n'ont pas été indexées depuis 1971?



- **Saviez-vous** qu'à moins d'avoir la chance de vous rétablir en si peu de temps, vous ne serez jamais admissible à aucune autre prestation ?

Je n'ai pas cette chance. Je suis une jeune maman de 39 ans aux prises avec un 3^e cancer en 5 ans. Qu'est-ce que 15 semaines pour se remettre d'une chirurgie majeure et de traitements épuisants ?

Malgré toutes mes qualifications professionnelles, je n'ai malheureusement pas la chance d'occuper un emploi permanent au sein de la fonction publique. À chaque récurrence, j'ai dû faire appel à l'assurance-emploi. Ainsi, j'ai dû passer plus d'une année sans aucun revenu, et ce pour la 3^e reprise.

Cette situation est inacceptable. Au lieu de m'apitoyer toute seule chez-moi, j'ai décidé d'agir et de mener, conjointement avec vous, ce second combat.

SVP, aidez-moi à faire changer les choses en signant cette pétition.

En mon nom et au nom de tous ceux et celles qui traversent cette épreuve, je vous remercie !

Marie-Hélène Dubé

NB : Cette pétition a été rédigée selon les normes du Parlement canadien. Plus de 300 000 signatures papier ont été déposées à ce jour, et un prochain dépôt aura lieu à la Chambre des Communes à l'automne 2010.



Instructions pour la pétition

- Il est essentiel d'imprimer la version papier de la pétition. Celle-ci doit être remise dans ce format au greffier de la Chambre des Communes, sinon elle ne sera pas admissible.
- Il est également important de s'assurer que les gens apposent leur signature tel que stipulé dans le formulaire, i.e., nom, ville et code postal.
- Prière de noter qu'il n'est pas nécessaire d'avoir 18 ans pour apposer sa signature. Il est cependant essentiel de comprendre le geste posé.
- Il y a une adresse postale au bas de chaque page, c'est à cette adresse que doit m'être retournée la pétition
- Si vous obtenez beaucoup de signatures, j'apprécierais infiniment que vous me postiez les pages au fur et à mesure afin que je puisse suivre le nombre de signatures en cours.
- Si vous désirez obtenir cette pétition dans un format Word, veuillez m'écrire à l'adresse inscrite à la rubrique « me joindre ».
- Si cela vous est possible et que vous trouvez des endroits (commerces, restaurants, etc) où laisser une copie de la pétition pour signature, svp, avisez-moi que je puisse diffuser cette information sur le site.

Date limite : Nous débutons maintenant la phase 3 de la pétition. Notez que les phases 1 et 2 ont déjà permis d'amasser plus de 300 000 signatures ! Ainsi, tant que la pétition demeure au feuillet de la Chambre des Communes, nous amassons d'autres signatures jusqu'à **l'automne 2010 minimum**. Il est important de persévérer et d'en amasser le plus possible. C'est ainsi que nous continuerons à sensibiliser le gouvernement à l'importance d'apporter des changements à cette loi..

À tous, un immense merci de votre soutien et participation !!!



Société
canadienne
du cancer Canadian
Cancer
Society



Marie-Hélène ☺

***Prière de retourner à / Please return to : Marie-Hélène Dubé,
C.P. / P.O. 162, Succursale Montréal -Nord, Montréal, Qc, H1H 5L2***



PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA
PETITION TO THE HOUSE OF COMMONS OF CANADA

Nous, soussignés,
We, undersigned,

citoyens Canada
citizens of Canada

désirons porter à l'attention de

La Chambre des communes

Would like to bring to the attention of

The House of Commons

Que

Considérant que les dispositions de l'article 12(3c) de la Loi sur l'Assurance-Emploi, prévoyant un nombre maximal de quinze [15] semaines de prestations payables en cas de maladie, n'ont pas été modifiées depuis leur instauration en 1971,

That

Whereas the provisions of Article 12 (3c) of the Act on Employment Insurance, which provides a maximum of fifteen [15] weeks of benefits payable in case of illness, have not been amended since their introduction in 1971,

À ces causes, les pétitionnaires demandent à

La Chambre des communes

To these causes, the petitioners ask the

The House of Commons

Que :

Lesdites dispositions soient significativement rallongées pour tenir compte, de façon plus réaliste, des durées variables des diverses catégories de périodes d'invalidité vécues par les prestataires.

That :

These provisions be significantly extended to reflect, in a more realistic way, the variable durations of different periods of disability experienced by beneficiaries.



Pétition concernant

La modification des dispositions de l'article 12(3c) de la Loi de l'assurance-emploi pour les prestations payables en cas de maladie.

Petition relating to

The modification of Article 12 (3c) of the Employment Insurance coverage for benefits payable in case of illness.

Signatures <i>Signatures</i>		Ville <i>City</i>	Province <i>Province</i>	Code postal <i>Postal code</i>
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				

***Prière de retourner à / Please return to : Marie-Hélène Dubé,
C.P. / P.O. 162, Succursale Montréal -Nord, Montréal, Qc, H1H 5L2***